

d'organisation que devra étudier le comité préparatoire. Je suis persuadé que le représentant de la Biélorussie, de même que tous les autres représentants, se rendent compte que la bonne organisation de cette conférence mondiale du désarmement est la clé de son succès. Il y a déjà un bon moment qu'on a reconnu la nécessité de préparer avec soin cette conférence et cette constatation n'est pas proprement canadienne. On se rappellera que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui a eu lieu à Genève au printemps et au début de l'été 1964 posait des problèmes analogues. Avant même que cette conférence puisse se tenir, il a fallu mettre sur pied un comité préparatoire dont les fonctions ont été, pendant plus d'un an, de s'assurer de l'organisation de la conférence et de faire en sorte que la réunion soit fructueuse.

En raison des nombreuses questions complexes à résoudre, la délégation du Canada appuie le projet de création d'un comité préparatoire qui devra étudier ce problème sous tous ses aspects. Ce projet a reçu l'appui de la plupart des représentants, y compris celui de notre rapporteur, M. El Kony; qu'on se rappelle sa déclaration du 19 novembre à cette Commission. Lorsqu'on créera ce comité préparatoire, trois points, selon nous, devront retenir notre attention. En premier lieu, il faudra limiter le nombre de ses membres si nous voulons qu'il fonctionne d'une manière efficace. On a déjà suggéré que le comité compte 25 membres.

Nous pensons que ce chiffre ne devrait pas être dépassé pour que le comité puisse accomplir sa tâche d'une manière satisfaisante. En second lieu, il faudra que les membres de ce comité représentent le plus possible les pays dont la participation à la conférence est essentielle à cause de leur puissance militaire ou pour d'autres raisons. Enfin, nous estimons que les membres du comité préparatoire devront, autant que faire se pourra, représenter les pays qui ont une expérience de la complexité des négociations sur le désarmement, qui leur permettra de participer à la recherche de solutions valables aux questions à résoudre.

En terminant, Monsieur le Président, je voudrais ajouter ceci: ma délégation partage l'opinion de beaucoup selon laquelle les premières démarches et les préparations en vue de la tenue d'une conférence mondiale du désarmement ne doivent pas entraver les délibérations sur le désarmement qui peuvent se tenir au sein d'organismes tels que l'Assemblée générale des Nations Unies ou le Comité des dix-huit sur le désarmement. A mon avis, nous sommes tous d'accord pour reconnaître que la conférence mondiale du désarmement, pour être vraiment fructueuse, doit compléter et non supplanter les dispositions actuelles relatives à l'étude des problèmes de désarmement. Cette conférence ne pourrait en particulier poursuivre l'étude détaillée de questions bien précises, chose possible au sein d'un organisme plus restreint, comme par exemple le Comité des dix-huit sur le désarmement. Aucune assemblée intéressée aux problèmes du désarmement ne doit avoir le monopole de la sagesse en cette matière et nous devons faire tout ce que nous pouvons pour que cette conférence ne réduise en rien l'efficacité des organismes déjà existants. Ce dernier point est pour nous très important et nous sommes satisfaits que la plupart des autres délégations soient de notre avis. Permettez-moi de nouveau de citer M. El Kony. Il déclarait lors de